
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

INSCRIPTIONS DU 11.07 au 11.11.2022

Doctorants en 4^{ème} année ou plus : comment s'inscrire ?

IMPORTANT

Si vous soutenez votre thèse après le 31 août 2022, votre réinscription en 4^{ème} année ou plus est OBLIGATOIRE.

Si vous soutenez avant le 31 décembre 2022, vous bénéficiez de l'exonération des frais de scolarité et de la CVEC.

L'inscription en Doctorat à l'INSA Lyon se déroule en 2 phases :

- **1^{ère} phase : l'inscription pédagogique** auprès de l'Ecole Doctorale via le logiciel « Système d'Information et de Gestion des Ecoles Doctorales » (SIGED),
- **2^{ème} phase : l'inscription pour l'accompagnement et l'inscription administrative** auprès de l'INSA Lyon via le logiciel SIGED et SCOLARIX.

Votre inscription sera terminée et validée seulement à la fin des 2 phases.

1^{ère} phase : Inscription auprès de votre Ecole Doctorale (étape 1 à 4 de SIGED)

- **Connectez-vous** à l'application SIGED en utilisant l'url <https://siged.universite-lyon.fr>, en sélectionnant ensuite comme établissement l'INSA Lyon et en utilisant vos identifiants de connexion.

- **Dans le cas où vous ayez perdu votre mot de passe**, vous pouvez demander un nouveau mot de passe sur la page <https://siged.universite-lyon.fr/siged/Utilisateur/ReinitialisationMotDePasse>

- **Vérifiez sur le site de votre Ecole Doctorale** les éléments nécessaires pour l'inscription pédagogique, et le programme de formation à effectuer pendant votre Doctorat.

- Lorsque que vous avez complété tous les éléments nécessaires à votre inscription pédagogique, vous devez **soumettre votre demande** à l'Ecole Doctorale (action « Soumettre ma demande », affichée en caractères blancs, à droite de l'écran).

- L'application prévoit la **validation électronique** de votre dossier par le secrétariat de l'Ecole Doctorale, votre directeur de thèse, votre directeur de laboratoire, puis votre directeur d'Ecole Doctorale.

Vous pouvez suivre l'avancement de ces validations dans l'application SIGED en consultant votre dossier régulièrement, onglet « Suivi des inscriptions ».

2^{ème} phase : Inscription auprès de l'INSA Lyon (étape 5 et 6 de SIGED + processus d'inscription administrative via Scolarix)

Lorsque votre dossier pédagogique arrive à l'étape 5/6, il est étudié par **le département FEDORA qui vérifie que votre dossier administratif est complet et recevable** avant que votre inscription soit finalisée par Direction Administrative de la Formation (DAFOR).

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de vérifier l'avancement de votre dossier sur l'application SIGED.

Liste des documents à télécharger dans SIGED afin que votre dossier administratif soit considéré comme complet et recevable :

Dans l'onglet « Financements » :

Un justificatif de financement ne vous est pas demandé par l'établissement à compter de la D4, mais vous devez vérifier sur le site de votre Ecole Doctorale vos obligations en termes de financement.

Dans l'onglet « Documents complémentaires » :

Attestation de responsabilité civile

Il s'agit d'une assurance qui couvre un dommage causé à une autre personne. Elle peut être souscrite auprès d'une assurance privée.

Attestation CVEC (sauf si votre soutenance a lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022)

Dans le cadre de la loi ORE, il a été mis en place **une Contribution de Vie Etudiante et Campus (CVEC)** de 95€ obligatoire, à payer préalablement au CROUS.

- Connectez-vous à cette adresse : <https://messervices.etudiant.gouv.fr>

Une attestation vous sera délivrée, que vous deviez payer ou que vous soyez exonéré (voir conditions d'exonération sur le site ci-dessus).

Formulaire « Demande de prolongation au-delà de la 3^{ème} année »

Ce formulaire doit être complété et signé par toutes les parties. Vous le transmettez ensuite au département FEDORA (par courrier ou par mail) pour avis et signature de la direction du Département.

Vous pouvez télécharger ce formulaire sur le site internet de l'INSA Lyon => Recherche => Etudes doctorales => **S'inscrire en doctorat**

Pour les doctorants en cotutelle :

Certificat de scolarité précisant l'année d'inscription (1^{ère} année, 2^{ème} année, etc...) et attestation de paiement ou d'exonération de l'établissement partenaire pour 2022-2023

IMPORTANT : Vous devez vous acquitter de la CVEC uniquement si vous effectuez un séjour à l'INSA Lyon durant l'année universitaire 2022/2023.

ETAPE FINALE : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU SERVICE SCOLARITE

Vous pouvez effectuer votre inscription administrative auprès de la DAFOR lorsque la validation sur SIGED des étapes 1/6 à 6/6 est effectuée.

Paiement des frais de scolarité de 380€ :

Rappel : vous devez obligatoirement vous inscrire en Doctorat à l'INSA Lyon si votre soutenance a lieu après le 31 août 2022, mais vous êtes exonérés des frais d'inscription et de la CVEC si votre soutenance a lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022.

Vous recevrez un mail de la scolarité « doctorat@insa-lyon.fr », contenant le détail de la procédure de paiement des frais d'inscription. Ce mail vous sera envoyé à l'adresse INSA Lyon ou adresse personnelle indiquée sur SIGED. Vous pouvez régler par virement, chèque, et à l'agence comptable par CB, sous remise du coupon « **Frais de scolarité à percevoir** » que vous pouvez récupérer auprès du service scolarité.

Après vérification de l'inscription administrative et du paiement des frais de scolarité, votre inscription en D4 ou plus sera validée dans SIGED. A l'issue de cette démarche, votre certificat de scolarité et la pastille 2022-2023 vous seront remis ou envoyés dans le cas d'une réinscription par correspondance.

Contacts

Département FEDORA

Bâtiment Direction
37 Avenue Jean Capelle
69 100 Villeurbanne
Tel : 04.72.43.85.61
Mail : fedora-doc@insa-lyon.fr

Fermeture d'été : du 29 juillet 2022 au 23 août 2022 inclus

Direction Administrative de la Formation (DAFOR)

Bâtiment Camille Claudel
8 Allée du Rhône
69 621 VILLEURBANNE Cedex
Tel : 04.72.43.85.60
Mail : doctorat@insa-lyon.fr

Service fermé au public le vendredi après-midi

Fermeture d'été : du 25 juillet 2022 au 12 août 2022 inclus

Locaux provisoires du 13/07 au 20/09/2022 : Résidence G – Allée du Rhône

Agence comptable

Bâtiment Direction – dernier étage
37 Avenue Jean Capelle
69 621 VILLEURBANNE Cedex
Service ouvert au public tous les après-midis du lundi au jeudi, et le vendredi matin

MONTANT DES DROITS UNIVERSITAIRES

Arrêté du 11 mai 2022 portant modification de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

DOCTORAT	
↪ Droits d'inscription	380 euros

EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

SITUATION
<input type="checkbox"/> Bourse CSC Programme UTT-INSA
<input type="checkbox"/> Cotutelle internationale : dans les cas prévus par une convention cadre spécifique entre établissements concernés.
<input type="checkbox"/> Boursier du Gouvernement Français ou Egide , sur présentation de l'attestation précisant le statut du doctorant comme boursier et exonéré

SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale est désormais gratuite pour tous les étudiants français et étrangers.

Si vous effectuez un séjour inférieur à 90 jours :

Vous ne relevez pas de la Sécurité Sociale française et êtes vivement encouragés à souscrire une assurance de votre pays d'origine ou une assurance française qui sera valable en France pour la totalité de votre séjour

Vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois dans l'enseignement supérieur en France ?

Il faut vous inscrire sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

Nous vous invitons à consulter ce site : vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour chaque situation (salarié, EEE, hors EEE) : <https://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

ANNEXE

CONTACT DES ECOLES DOCTORALES

CHIMIE	secretariat@edchimie-lyon.fr
E2M2	secretariat.E2M2@univ-lyon1.fr
EDISS	secretariat.ediss@univ-lyon1.fr
EEA	secretariat.edeea@insa-lyon.fr
INFOMATHS	infomaths@univ-lyon1.fr
MATERIAUX	yann.de-ordenana@ec-lyon.fr
MEGA	mega@insa-lyon.fr
SCIENCES SO	stephanie.pinilla@univ-lyon2.fr